Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 13 [i.e. 14]

Artikel: La Convention et la Commune de Paris
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-181319

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gnon bien connu sur d'autres plantes. Il indique le moyen qu'on peut mettre en usage pour combattre son influence ou tout au moins pour en diminuer les ravages.

La Convention et la Commune de Paris.

Les événements qui accompagnèrent la révolution française de 1792 offrent, dans quelques-unes de leurs phases, de si curieux rapprochements avec ce qui se passe aujourd'hui, que nous pensons intéresser nos lecteurs en leur rappelant par un petit résumé historique l'aspect que présentait alors Paris, où deux pouvoirs rivaux, la Commune et la Convention, se disputaient le terrain, comme le font actuellement la Commune de Paris et l'Assemblée de Versailles.

Le 10 août 1792, l'Assemblée législative avait rendu un décret par lequel le peuple français était invité à former une *Convention nationale*, composée de 749 députés. Le jour même de son installation (21 septembre) la Convention abolit la royauté, proclama la république et concentra tous les pouvoirs dans ses mains. Le 19 novembre elle fit un appel à tous les peuples au nom de la liberté, promettant à tous ceux qui combattraient la royauté secours et protection; le 17 janvier 1793, elle prononça contre Louis XVI, la peine de mort, sans sursis et sans appel.

Il ne s'agissait point seulement pour la Convention d'une question de gouvernement, mais de l'existence même de la France. Les traités de Mantoue et de Pilnitz en avaient proclamé hautement le démembrement; elle allait subir le sort de la Pologne. Les troupes les plus renommées de l'Europe avaient déjà franchi ses frontières, et la trahison leur avait livré des places fortes. Aux vieilles bandes de Frédéric, aux meilleures troupes de l'Autriche, la France n'avait à opposer qu'une armée de 50,000 hommes, désorganisée par la défection de tous les officiers, et de jeunes bataillons de volontaires braves et dévoués, mais sans expérience militaire.

Les corps d'émigrés, chauds partisans de Louis XVI, s'étaient joints aux troupes étrangères; la Champagne était envahie; l'armée prussienne n'était plus qu'à quelques jours d'étapes de la capitale; Longwi et Verdun avaient ouvert leurs portes et l'ennemi menaçait d'une entière destruction les villes qui opposeraient la moindre résistance.

Mais ces menaces ne firent qu'augmenter le dévouement des citoyens, dont le courage grandissait avec les dangers. Le 1er février, la Convention déclara la guerre à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne, et ordonna une levée de 300,000 hommes; le 5 septembre elle forma une armée révolutionnaire ambulante portant partout la terreur; le 5 octobre elle abolit l'ère vulgaire et décréta que l'ère des Français compterait de la fondation de la république, c'est-à-dire du 22 septembre 1792, et que le calendrier serait changé.

En 1795, cette célèbre assemblée conclut les traités de paix avec les puissances alliées, décréta diverses mesures qui mirent fin au règne de la Terreur, et, le 26 octobre, déclara sa mission terminée. Elle avait siégé trois ans et trente cinq jours. Le lieu de ses séances était le château des Tuileries. Avant de se séparer, elle avait rédigé la Constitution dite de l'an III.

Si on peut reprocher à la Convention un grand nombre d'actes violents, tyranniques, atroces même, on doit aussi reconnaître que dans les circonstances les plus grandes, elle a déployé une énergie sans égale; qu'elle a su combattre à la fois les ennemis du dedans et ceux du dehors, enfin qu'elle a sauvé la France envahie par l'étranger.

Le parti que depuis on a appelé *girondin*, qui dominait dans l'Assemblée législative, obtint aussi une grande influence dans la Convention, où tous ses membres furent réélus. Mais un autre pouvoir rival s'était élevé dans la capitale même. La municipalité insurrectionnelle, qui s'était substituée au Conseil de ville, connue sous le nom de Commune du 10 août, exerçait dans Paris une redoutable dictature, et ses principaux membres, Danton, Marat, Robespierre, etc., avaient été nommés députés à la Convention. De là deux partis toujours en lutte, dans cette assemblée; le parti girondin ou modéré, qui était celui de la majorité, et le parti jacobin ou de la *Montagne*, parti extrême.

Les girondius perdirent bientôt tous les avantages qu'ils devaient à la sincérité de leurs intentions, par le défaut d'ensemble, d'unité de principes, et en s'attachant trop aux questions de personnes. La trahison flagrante du général Dumouriez, que les Girondins appuyaient de tous leurs vœux, acheva de les déconsidérer. Le tribunal révolutionnaire fut établi malgré une forte opposition. Une adresse signée Marat, provoquant l'insurrection contre la Convention amena l'arrestation de ce dernier qui ne tarda pas à être relâché et ramené en triomphe à l'Assemblée qui l'avait accusé. Ce fait fut le prélude de la formidable insurrection du 21 mai. Pache, maire de Paris, s'était présenté à la barre avec une pétition à laquelle avait adhéré 35 sections. Cette pétition qui concluait à l'arrestation des 22 députés les plus influents de la Gironde fut repoussée par la Convention. Mais la Commune, redoublant d'activité, convoqua les commissaires des 48 sections, institua un comité central d'insurrection, et se déclara le représentant de toutes les autorités de la capitale.

Le 31 mai, 1er et 2 juin, la Convention fut investie par les insurgés, et cernée de toutes parts. Ne pouvant résister à la force, le décret d'arrestation des 22 Girondins fut enlevé par la terreur.

Longtemps conduite par les démagogues les plus fougueux, la Commune soutint ouvertement la lutte contre la Convention, arma contre elle les sections et la populace des faubourgs, et maintint dans les rues de Paris une insurrection permanente. Robespierre, en tombant le 17 juillet 1791 entraîna la Commune dans sa chute. On lui substitua 12 municipalités distinctes, pour empêcher la centralisation d'un pouvoir aussi formidable.

A l'occasion de la semaine sainte, nous publions ces beaux vers d'Alfred de Vigny: